

KBC Groupe
Société anonyme
Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
TVA BE 403.227.515 RPM Bruxelles

Assemblée générale des actionnaires du **jeudi 6 mai 2021**

au siège de la société, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée débute à 10 heures sous la présidence de Monsieur Koenraad DEBACKERE, président du Conseil d'administration.

La langue officielle de l'assemblée est le néerlandais. Une traduction simultanée en anglais et en français est assurée.

Le président explique que compte tenu des mesures gouvernementales relatives à la pandémie de Covid-19, les modifications suivantes sont apportées en ce qui concerne l'Assemblée annuelle:

Il est interdit aux actionnaires et leurs mandataires de participer physiquement à l'Assemblée générale annuelle;

Les actionnaires ne peuvent exercer leurs droits que de deux manières:

- participation à distance de l'actionnaire ou de son mandataire grâce au moyen de communication électronique LUMI Services mis à disposition par KBC, ou
- participation par procuration avec des instructions de vote spécifiques à KBC Groupe SA;

Les actionnaires ne peuvent poser leurs questions que par écrit;

Les actionnaires peuvent suivre l'Assemblée générale annuelle via un webcast: au cours de cette diffusion sur le web, il sera répondu aux questions écrites reçues tant dans le délai imparti que pendant l'assemblée générale annuelle.

Le président confie à Monsieur Wilfried KUPERS la fonction de secrétaire. Madame Christel HAVERANS et Monsieur Thomas DEBACKER seront les scrutateurs. Le président, le secrétaire et les scrutateurs forment le Bureau.

Une convocation par pli simple a été adressée le 1 avril 2021 à tous les actionnaires détenteurs de titres nominatifs, ainsi qu'au commissaire. Les administrateurs ont été convoqués le 1 avril 2021 également, par une lettre expédiée par un moyen de communication électronique que la société utilise, avec l'accord du Conseil d'administration, pour la distribution de documents à ses administrateurs.

Ont notamment été joints en annexes à ces convocations les comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2020, le rapport d'audit du commissaire relatif aux comptes annuels non consolidés, le Rapport annuel 2020 composé notamment du rapport annuel combiné du Conseil d'administration, des comptes annuels consolidés et du rapport d'audit du commissaire relatif aux comptes annuels consolidés.

Les convocations ont en outre été publiées le 1 avril 2021 au Moniteur belge, de même que dans les journaux Le Soir et De Standaard.

Elles l'ont également été sur le site Internet de la société (www.kbc.com) à partir du 1 avril 2021, en même temps que toutes les informations que la loi impose de publier à l'intention des actionnaires sur le site Internet.

Enfin, les convocations ont été publiées dans les médias et sur le site Internet d'Euronext.

Le Bureau constate donc que l'Assemblée générale a été régulièrement convoquée.

Le président ajoute qu'en vertu de l'AR du 27 novembre 1973 portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux conseils d'entreprises, la direction a communiqué le 19 avril 2021 au Conseil d'entreprise les informations annuelles requises.

Ont été déposés au Bureau:

1. le texte de la convocation adressée aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs et au commissaire;

3.

2. les preuves de la publication des convocations au Moniteur belge et dans les quotidiens, et plus précisément:
 - au Moniteur belge du 1 avril 2021,
 - dans les journaux Le Soir et De Standaard du 1 avril 2021;
- 3 la liste des présences.

Ces documents seront paraphés et signés, respectivement, par les membres du Bureau. Ils seront conservés, de même que les procurations et les bulletins de vote, avec le procès-verbal de l'Assemblée.

Le capital est représenté par 416.694.558 actions sans valeur nominale.

D'après le relevé des présences, participent à la présente Assemblée générale 324.103.885 actions donnant droit au vote, ce qui représente 77,78% du capital. Aucun porteur d'obligations ne s'est inscrit.

Par ailleurs, plusieurs administrateurs, plusieurs membres de la presse et un certain nombre d'étudiants de l'Artesis Plantijn Hogeschool Antwerpen assistent à l'Assemblée générale sans participer au vote.

Monsieur Roland Jeanquart, représentant du commissaire de la société, prend personnellement part à l'Assemblée.

Les actionnaires peuvent suivre l'Assemblée par webcast.

Le quorum est donc atteint.

Le président parcourt l'ordre du jour et invite les actionnaires à poser leurs questions par écrit et à voter sur la plateforme LUMI Services.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

Les équipements et procédures utilisés ont été préalablement rigoureusement testés, sous la surveillance de l'équipe Audit ICT du Corporate Audit, laquelle a confirmé le fonctionnement correct et l'intégrité du système. Le team Audit ICT assure également la surveillance des votes au cours de la présente assemblée.

La nature du vote des actionnaires qui ont communiqué au préalable leurs intentions de vote à la société a déjà été introduite dans le fichier de données du système de vote électronique. Ces voix seront ajoutées automatiquement aux votes exprimés lors de la séance. KBC Groupe SA a également tenu compte des instructions de vote spécifiques transmises par le truchement des procurations valables dont il est mandataire.

Le résultat des votes sera consigné dans le procès-verbal de l'Assemblée générale. Les nombres précis de voix exprimées seront consignés dans une annexe au présent procès-verbal, qui fera partie intégrante de ce document.

Le président passe la parole au secrétaire, qui détaille le fonctionnement de la plateforme LUMI Services à l'aide d'un transparent.

Monsieur Johan Thijs expose, dans un enregistrement vidéo, le rapport annuel combiné du Conseil d'administration et les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice 2020. Il commente les résultats, la stratégie de KBC Groupe et ses réalisations au cours de l'exercice 2020.

En sa qualité de président du Comité de rémunération, le président expose, dans un enregistrement vidéo, le rapport de rémunération. Il détaille la rémunération des administrateurs non exécutifs et des membres du Comité de direction.

Les questions écrites sont traitées ensuite. Deux actionnaires ont posé des questions par écrit. Ces questions ont été publiées le 4 mai 2021 sur le site Internet de KBC (www.kbc.com). Les réponses sont formulées oralement.

Les premières questions traitées sont celles posées par Monsieur Barberien, qui portent sur:

- Le nombre d'actions BNB détenues par KBC;
- La vente de la Tour KBC;
- L'augmentation de la rémunération du commissaire;
- L'utilisation et le succès de Matti;
- La ventilation en Belgique des revenus totaux entre clients particuliers et entreprises, les revenus moyens par client et leur répartition entre les clients;

- La comptabilisation des réductions de valeur résultant de la pandémie de Covid-19;
- La raison pour laquelle aucun dividende n'a été versé par KBC Bank à KBC Groupe pour l'exercice 2020;
- La position de KBC concernant les restrictions de dividendes de la BCE.

Il est ensuite répondu aux questions posées par Monsieur Prelovsky. Le président précise que Monsieur Prelovsky s'est d'ores et déjà exprimé, à peu près dans les mêmes termes, à l'occasion des trois précédentes Assemblées générales et répète par conséquent pour la quatrième fois qu'une assemblée générale n'est pas le lieu où poser des questions à propos des relations personnelles entre un client-actionnaire et une filiale (en l'occurrence, K&H). Les questions des actionnaires ne peuvent avoir trait qu'à l'ordre du jour ainsi qu'aux rapports déposés.

Dans une volonté de transparence, KBC Groupe a publié sur son site Internet les questions posées par Monsieur Prelovsky.

Le président ajoute que KBC ne souhaite pas accéder à la demande de Monsieur Prelovsky de voir ses questions faire l'objet d'une lecture intégrale, ni à sa demande de confier à un administrateur auquel s'adressent certaines questions spécifiques, le soin d'y répondre lui-même.

Une première série de questions de Monsieur Prelovsky s'adresse à PWC, le réviseur de la société. Le président donne la parole à Monsieur Roland Jeanquart.

Monsieur Roland Jeanquart remercie Monsieur Prelovsky pour ses questions. Il précise qu'en accord avec la réponse formulée par le président à ce sujet, il ne souhaite pas accéder à la demande de Monsieur Prelovsky de voir ses questions faire l'objet d'une lecture intégrale.

Monsieur Jeanquart fait savoir à Monsieur Prelovsky que les questions posées par les actionnaires ne peuvent porter que sur les points à l'ordre du jour à propos desquels le commissaire fait rapport (article 7:139 du Code des sociétés et des associations). Il invite Monsieur Prelovsky à consulter l'opinion exprimée par PwC à propos des comptes annuels de KBC Groupe SA clos le 31/12/2020.

Monsieur Jeanquart est en outre, en sa qualité de commissaire, soumis à une obligation de secret professionnel, dont le non-respect est sanctionné sur pied de l'article 458 du

Code pénal, ce qui lui interdit de traiter de dossiers personnels ou individuels à l'occasion de la présente Assemblée. Monsieur Jeanquart s'abstiendra donc de répondre ce jour aux questions posées par Monsieur Prelovsky.

Au terme de l'intervention de Monsieur Jeanquart, le président répond aux autres questions soumises par Monsieur Prelovsky. Ces questions portent toutes sur un prétendu double standard éthique appliqué par le groupe KBC en Belgique d'une part et en Europe centrale d'autre part. Le président répond qu'il n'existe pas de double standard éthique et que l'objectif de KBC est de répondre aux attentes de tous ses 'stakeholders' et de remplir toutes les obligations légales et contractuelles dans tous les pays où le groupe est actif. KBC s'est doté de codes de déontologie dont il fait une application stricte et dont le respect, au sein de ses diverses entités, est constamment surveillé.

Vient ensuite le moment de répondre aux questions des actionnaires qui sont posées au moyen de la fonction 'chat'.

Le président annonce son intention de lire à haute voix les points de l'ordre du jour.

Le président parcourt les trois premiers points de l'ordre du jour. Il se réfère à l'explication précédemment fournie concernant le rapport annuel combiné du Conseil d'administration et les comptes annuels non consolidés et consolidés. Il commente les rapports d'audit du commissaire mentionnés au point 2 de l'ordre du jour.

Il constate donc que l'Assemblée générale a pris connaissance:

- du rapport annuel combiné du Conseil d'administration;
- des rapports du commissaire; et
- des comptes annuels consolidés.

L'assemblée adopte ensuite les résolutions suivantes:

1. PREMIÈRE RÉSOLUTION

Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	99,71	%
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

Pour cette résolution, le nombre d'actions pour lesquelles des votes valides ont été exprimés représente 77,53% du capital de la société.

2. DEUXIÈME RÉOLUTION:

a) Première proposition: affectation de 10.328.813,08 euros à la prime bénéficiaire catégorisée comme le prévoit la convention collective de travail du 22 novembre 2019 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2020.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	99,75	%
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

Pour cette résolution, le nombre d'actions pour lesquelles des votes valides ont été exprimés représente 77,78% du capital de la société.

b) deuxième proposition: affectation de 183.345.605,52 euros au titre de dividende brut, c'est-à-dire un dividende brut de 0,44 euro par action.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	99,67	%
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

Pour cette résolution, le nombre d'actions pour lesquelles des votes valides ont été exprimés représente 77,78% du capital de la société.

Cette deuxième résolution implique que l'assemblée générale marque son accord avec la répartition du solde bénéficiaire de 9.454.088.988,04 euros, à affecter comme suit:

Bénéfice de l'exercice à affecter	1.262.522.430,39
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	8.191.566.557,65
Solde bénéficiaire à affecter	9.454.088.988,04
Dotations aux capitaux propres	105.270,52
- à la réserve légale	105.270,52
- aux autres réserves	0,00

Résultat à reporter	9.260.309.298,92
Bénéfice à distribuer	193.674.418,60
- rémunération du capital	183.345.605,52
- administrateurs	
- prime bénéficiaire des membres du personnel	10.328.813,08

3. TROISIÈME RÉOLUTION:

Proposition d'approbation du rapport de rémunération de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, tel que repris dans le rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA mentionné au point 1 de l'ordre du jour.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	86,05	%
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

Pour cette résolution, le nombre d'actions pour lesquelles des votes valides ont été exprimés représente 76,35% du capital de la société.

4. QUATRIÈME RÉOLUTION:

Proposition d'approbation de la politique de rémunération de KBC Groupe SA, qui sera disponible comme document séparé sur le site www.kbc.com.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	89,48	%
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

Pour cette résolution, le nombre d'actions pour lesquelles des votes valides ont été exprimés représente 77,55% du capital de la société.

5. CINQUIÈME RÉOLUTION:

Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Groupe SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2020.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	93,11	%
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

Pour cette résolution, le nombre d'actions pour lesquelles des votes valides ont été exprimés représente 77,01% du capital de la société.

6. SIXIÈME RÉSOLUTION:

Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Groupe SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2020.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	97,58	%
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

Pour cette résolution, le nombre d'actions pour lesquelles des votes valides ont été exprimés représente 77,23% du capital de la société.

7. SEPTIÈME RÉSOLUTION:

À la demande du commissaire et sur avis favorable du Comité Audit, proposition de majorer les honoraires du commissaire pour l'exercice 2020 à 254.709 euros.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	99,60	%
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

Pour cette résolution, le nombre d'actions pour lesquelles des votes valides ont été exprimés représente 77,78% du capital de la société.

8. HUITIÈME RÉSOLUTION:

Nominations statutaires

a) Proposition de nommer Luc Popelier comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	80,09	%
--	-------	---

Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de	%
--	---

Pour cette résolution, le nombre d'actions pour lesquelles des votes valides ont été exprimés représente 77,78% du capital de la société.

b) Proposition de renommer madame Katelijn Callewaert comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2025.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	68,17	%
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

Pour cette résolution, le nombre d'actions pour lesquelles des votes valides ont été exprimés représente 77,78% du capital de la société.

c) Proposition de renommer monsieur Philippe Vlerick comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2025.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	61,80	%
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

Pour cette résolution, le nombre d'actions pour lesquelles des votes valides ont été exprimés représente 77,77% du capital de la société.

Il en est dressé procès-verbal.

Le secrétaire passe en revue le procès-verbal, que signent les membres du Bureau et KBC Groupe SA.

L'assemblée est levée à 11h59.

le secrétaire
W. Kupers

le président
K. Debackere

les scrutateurs
C. Haverans et T. Debacker

KBC Groupe SA

Wilfried Kupers

Johan Thijs